



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

PREAMBULE

La présentation du rapport d'orientations budgétaires est une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de cette strate.

Il doit se tenir dans les 2 mois précédents le vote du budget primitif et doit faire l'objet d'un vote en séance.

Le projet de budget primitif 2020 de la CAPH sera soumis au Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

Il doit faire l'objet d'un rapport qui doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure de la dette
- Les informations relatives à la structure des effectifs, les éléments de rémunération et de durée du travail
- Des informations détaillées sur la structure et la gestion de l'encours de dette.

La structure des budgets de la CAPH se présente de la façon suivante :

- Un budget principal
- 4 budgets annexes d'aménagement de zones en régie, soumis à la comptabilité de stocks et financés par avances du budget principal,
- Un budget annexe retraçant le partenariat public-privé sur Arenberg Creative Mine à compter de 2016 et financé par subvention en fonctionnement et par emprunt en investissement,
- Un budget annexe PLIE pour suivre le programme local d'insertion par l'emploi, financé pour partie par une participation du budget principal en complément des financements européen, régional et départemental,
- Un budget annexe retraçant les opérations relatives au bail locatif de la base de loisirs de Wavrechain-sous-Faulx (le budget annexe du port fluvial devrait intégrer le budget principal en 2020),
- Un budget annexe reprenant les opérations liées à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage faisant l'objet d'une délégation de service public.

INTRODUCTION

En 2019, les analyses économiques montrent une embellie des finances locales, qui devrait encore se poursuivre en 2020, soutenue par une croissance de 1,3% prévue en fin d'année (+1,3% prévu en 2020) et une inflation maîtrisée à 1,01% (prévisions 2019 et 1,4% prévu en 2020).

Cela s'est traduit au niveau national par une amélioration de l'autofinancement du secteur public local qui a permis un investissement soutenu.

Cet effet est surtout imputable à l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités les plus importantes. Pour autant, l'encours de dette a légèrement progressé.

En 2020, quelques signaux doivent cependant tempérer ce tableau :

- C'est la dernière année d'application des contrats Etat/collectivités sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. L'objectif 2020 de la CAPH s'établit à 64.845.875 € à périmètre constant, contre 64.076.952€ en 2019. Pour l'année 2018, après retraitement des dépenses liées à la nouvelle compétence GEMAPI, le bilan est très positif puisque les dépenses ont été calculées à 58 M€, l'évolution étant quant à elle de -7%.
- C'est l'année du transfert des compétences eau et assainissement. Si les dépenses associées feront elles aussi l'objet d'un retraitement par l'Etat pour le calcul de l'évolution des dépenses de fonctionnement, elles devront néanmoins être financées, même si une partie des crédits nécessaires en 2020 sera répercutée au titre des transferts de charges.
- C'est la dernière année de suppression progressive de la taxe d'habitation qui permettra à 80% des foyers de ne plus la payer. Cette mesure, tout en étant transparente puisque l'Etat la prend totalement en charge (c'est un dégrèvement), pose la question du remplacement de cette ressource pour la CAPH.

Le projet de loi de finances pour 2020 présenté le 26 septembre au Comité des Finances Locales prévoit :

- o la suppression totale de la taxe d'habitation pour tous les foyers en 2023
- o l'attribution aux communes de la part départementale de foncier bâti (le département se voyant attribuer une part de TVA)
- o l'attribution aux intercommunalités d'une part de TVA
- o les principes généraux d'une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour intégration en 2024.

Toutes les données n'étant pas encore connues à ce jour, le présent rapport s'appuie sur des hypothèses d'évolution des budgets qui seront affinées pour le vote du budget primitif 2020.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le projet de budget primitif 2020 s'étabit à partir de plusieurs hypothèses globales :

- Respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement (1,2%)
- Maintenir un niveau d'épargne nette au niveau de celui de 2019
- Préserver une marge d'endettement pour financer les investissements futurs en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Depuis plusieurs années, la CAPH s'est engagée dans une rationalisation des dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement permettant de développer son territoire et de respecter, depuis 2018, la contrainte d'évolution à 1,2% de ses dépenses annuelles. Malgré une conjoncture morose du côté des recettes, essentiellement du fait de dotations de l'État atones, elle a su conserver des marges de manoeuvre.

La disparition programmée de la taxe d'habitation, remplacée par une part de TVA (sous réserve du vote de la loi de finances), va amoindrir encore le pouvoir de taux de la collectivité et accroître sa dépendance financière envers l'Etat.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

o LES CONTRIBUTIONS DIRECTES, LA FISCALITE TRANSFEREE ET LA FISCALITE INDIRECTE

L'année 2019 a été marquée par un niveau de coefficient de revalorisation des bases élevé (+2,2%) qui a amplifié la croissance du produit de taxe d'habitation (+3,34%) et a permis de limiter la diminution du produit de cotisation foncière des entreprises (-0,42%), à taux inchangés.

L'élargissement du périmètre géographique à Emerchicourt a également eu un impact, difficile à apprécier, sur l'ensemble de la fiscalité.

Pour information, les données 2019 sont issues des notifications. La situation arrêtée au mois de septembre fait apparaître des rôles supplémentaires à hauteur de 319 K€.

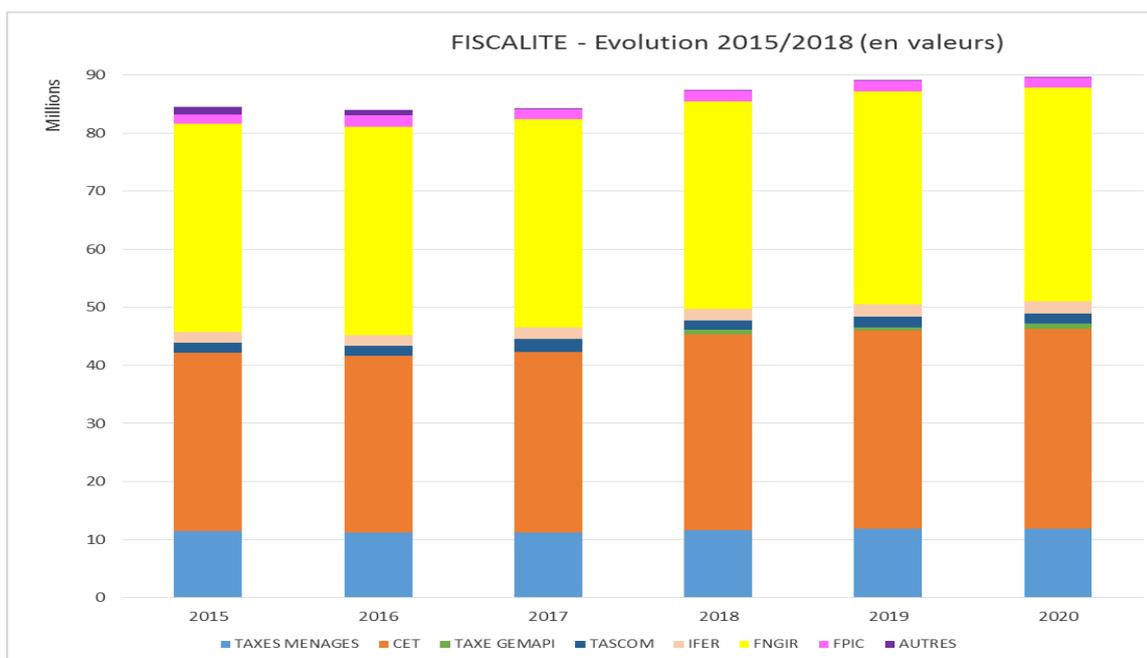
Le projet de Loi de Finances présenté le 26 septembre au Comité des Finances Locales prévoit la disparition du coefficient de revalorisation des bases. Cette mesure ne permet pas d'envisager de progression minimale des bases, la projection reprend donc les montants 2019 pour la taxe d'habitation (11,5 M€), soit une perte de produit de l'ordre de 154 K€. Dans le cadre de la disparition progressive de cette taxe, cela permet à l'Etat de faire quelques économies en matière de compensation.

Concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'analyse des anticipations d'évolution des bases dominantes pour 2020 (83% des bases totales) montre une croissance de 1%. C'est la progression qui a été appliquée pour estimer le produit 2020.

La taxe GEMAPI, dont l'assemblée vote le produit, répartie par les services fiscaux entre la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CFE, devrait retrouver son niveau de 2018 du fait de la montée en puissance des opérations menées au titre de la compétence associée (800 K€).

Au total, le produit élargi de fiscalité de 2020 est estimé à près de 90 M€, en hausse de 0,6% relativement à 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
TAXES MENAGES	11 490 440	11 147 232	11 271 988	11 610 776	11 823 162	11 823 162	0,00%
CET	30 705 728	30 511 469	30 967 376	33 690 323	34 169 367	34 436 318	0,78%
TAXE GEMAPI	0	0	0	800 000	600 000	800 000	33,33%
TASCOM	1 662 632	1 649 769	2 304 607	1 597 335	1 741 200	1 750 000	0,51%
IFER	1 912 168	1 955 002	1 989 965	1 982 759	2 160 193	2 200 000	1,84%
FNGIR	35 856 235	35 856 235	35 856 235	35 817 735	36 689 230	36 689 231	0,00%
FPIC	1 548 262	1 916 275	1 773 340	1 754 985	1 772 096	1 773 000	0,05%
AUTRES	1 369 914	903 592	140 649	141 161	149 098	149 119	0,01%
TOTAL	84 545 379	83 939 574	84 304 160	87 395 074	89 104 346	89 620 830	0,58%



o LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT

Le projet de Loi de Finances 2020 déposé au comité des finances locales ne laisse pas entrevoir de réformes ou d'évolutions d'enveloppes ayant des impacts significatifs sur les prévisions en matière de dotations et compensations fiscales.

En matière de DGF, l'enveloppe nationale 2019 est reconduite en 2020. La répartition qui sera décidée par le Comité des Finances Locales ne devrait pas être sensiblement modifiée, aussi les hypothèses pour le budget 2020 se basent sur un statu quo. La réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019, qui avait permis à la CAPH de retrouver une dotation d'intercommunalité positive, permet d'envisager une stabilisation de la dotation en 2020. En effet, les communautés d'agglomération dont le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est supérieur à 0,35 (il était pour la CAPH de 0,394912 en 2019) sont garanties de recevoir une dotation d'intercommunalité par habitant au moins égale à celle de l'année précédente. La hausse éventuelle ne pourrait excéder 10%.

L'évolution des autres composantes de dotations est calquée sur celles enregistrées les années antérieures : baisse de 2% de la dotation de compensation des EPCI, maintien de la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) et de la part de FCTVA en fonctionnement. Le montant des compensations fiscales de 2019 reflète l'encaissement effectif à septembre 2019 et est reconduit pour 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol 2019/2020
Dotations d'intercommunalité (art 74124)	3 046 171	794 219	0	0	883 796	883 796	0,00%
Dotations de compensation des groupements de communes (art 74126)	9 654 500	9 467 679	9 204 597	9 012 389	8 844 978	8 668 078	-2,00%
DCRTP (art 748313) ET Dotations uniques de compensation spécifiques TP	18 943 121	19 020 838	18 943 121	18 943 121	18 992 000	18 992 000	0,00%
FCTVA (art 744)	0	0	230 190	94 174	100 000	100 000	0,00%
Compensations fiscales (art 748)	3 523 944	986 130	1 945 255	1 399 339	1 430 872	1 430 872	0,00%
Dotations	35 167 736	31 882 852	30 323 162	29 449 023	30 251 646	30 074 746	-0,58%

o LES PARTICIPATIONS ET AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les participations attendues de financeurs sur des opérations de fonctionnement sont prévues en 2020 à hauteur de 729K€. Cette estimation est issue des dialogues internes de gestion qui se sont déroulés en septembre 2019 pour définir les premières orientations budgétaires pour 2020.

Les autres recettes d'exploitation comprennent :

- les produits tarifaires issus des programmations culturelle et sportive (50 K€) et de la gestion des autorisations d'urbanisme pour les communes (200 K€),
- les produits du domaine (loyers, redevances) pour 200 K€,
- les produits exceptionnels (régularisations comptables) à hauteur de 60 K€,
- les remboursements de charges de personnel issus de la mise à disposition de personnel auprès de structures extérieures : 310 K€.

Comme pour les participations, le travail opéré en dialogues internes de gestion a permis d'estimer le montant à 820 K€.

o RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Au total, les recettes devraient s'accroître de 0,44% par rapport à 2019. Cette évolution moindre relativement à celle prévue entre 2018 et 2019 (+ 2%) s'explique notamment par des événements ponctuels en 2018 : élargissement du périmètre géographique de la CAPH, niveau élevé de coefficient de revalorisation des bases (+ 2,2%) et réforme de la dotation d'intercommunalité.

RRF	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	37 882 530	38 518 248	38 785 199	0,7%
Fiscalité transférée (CVAE, TASCUM, IFR, FNGIR)	46 844 235	48 064 904	48 113 512	0,1%
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	2 696 147	2 441 218	2 722 119	11,5%
Dotations et compensations fiscales	28 400 000	29 822 872	30 074 746	0,8%
Participations	1 439 111	1 323 228	728 973	-44,9%
Autres recettes d'exploitation	605 503	643 700	820 000	27,4%
Total des recettes réelles de fonctionnement	117 867 526	120 814 170	121 244 549	0,4%

1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS DETTE

Les réflexions engagées dès 2016 et mises en œuvre de façon continue depuis ont permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le service rendu au territoire.

L'élaboration du budget 2020 répond à plusieurs objectifs en matière de dépenses de fonctionnement :

- Un pilotage resserré des budgets grâce à une optimisation progressive des outils de gestions pluriannuelle et annuelle en vue d'accroître la sincérité et la qualité des comptes mais aussi pour faciliter l'exécution des dépenses et des recettes ;
- Un budget primitif qui s'appuie sur les réalisations antérieures et qui poursuit l'impulsion donnée en matière de gestion raisonnée, responsable et solidaire des ressources ;
- Une évolution cantonnée à +1,2%, conforme au plafonnement appliqué à la CAPH par l'Etat, sans que ce plafond ne constitue un droit à dépenser;
- Une prise en compte des nouvelles compétences en matière d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales. Les orientations 2020 ne font pas apparaître les prévisions de dépenses sur ces compétences. En effet, l'hypothèse retenue s'appuie sur la compensation par l'ajustement des attributions de compensation versées aux communes membres du fait du transfert de charges.

Afin de bâtir le projet de budget primitif 2020, les hypothèses anticipent :

- une maîtrise de l'évolution des charges à caractère général à 1,2% maximum
- le maintien à l'identique des attributions de compensations, sachant qu'elles seront révisées du fait de la prise en charge de nouvelles compétences en 2020
- les intérêts induits par la mobilisation d'emprunts 2019
- l'inscription en 2020 à due concurrence de la recette, de crédits affectés à la compétence GEMAPI, pour 800 K€ en contributions versées
- enfin, la stabilisation des participations et contributions versées aux organismes chargés de mettre en œuvre les autres politiques publiques telles que l'incendie et le secours, la collecte et le traitement des déchets, le transport public de personnes, ou des actions de développement économique, ou aux budgets annexes. L'impact des contributions à verser aux organismes en charge des compétences eau, assainissement et eaux pluviales n'est pas pris en compte à ce stade, les éléments ne nous étant pas encore connus. Cependant, les crédits supplémentaires seront impactés dans les attributions versées aux communes.

Au total, elles se stabilisent relativement au BP 2019 (+0,5%).

o LES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

Elles s'accroissent fortement en 2020 sous l'effet de plusieurs facteurs :

- L'élargissement des compétences de l'agglomération: la lutte contre l'habitat indigne nécessite 250 K€ de crédits nouveaux en 2020

- La remise en conformité des halles avant rétrocession engendre quelques travaux de fonctionnement à hauteur de 125 K€ en 2020,
- De nouvelles actions : +25 K€ pour la politique sportive et +9 K€ pour la politique culturelle
- L'élargissement des résidences culturelles à 4 au lieu de 3 précédemment (+ 15 K€)
- La poursuite de l'étude sur les plantes invasives pour +120 K€ (opération pouvant faire l'objet de financement partiel par subvention).

Les charges liées au fonctionnement de l'administration enregistrent quant à elles une stabilisation, voire sur certains postes une baisse.

o LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre :

- le budget principal (96% de la masse budgétaire)
- le budget annexe du PLIE pour un montant total de 9,7 M€ en prévisions 2019, dont une partie est subventionnée au titre de l'ingénierie par l'Europe, le Département et la Région à hauteur de 432 K€.

D'autres charges indirectes viennent en complément, relatives au remboursement aux communes des personnels des médiathèques et des intervenants en matière sportive, à hauteur de 2,3 M€.

En 2020, deux postes supplémentaires liés à la mise en place du service commun de lutte contre l'habitat indigne, engendreront une hausse de 70 K€ sur l'année.

La CAPH se voit également rembourser les charges correspondant au personnel mis à disposition. L'exercice 2019 prévoit des recettes plus importantes que les années précédentes du fait de régularisations.

Au total, les charges nettes de personnel devraient croître de 1,4% entre 2019 et 2020. Elles avaient augmenté de 0,7% entre 2018 et 2019, alors que l'évolution moyenne nationale des groupements de communes sur la période s'établit à +2,3% (cf. note de conjoncture – La banque postale – septembre 2019)

	2016	2017	2018	2019 (prév)	2020 (orientations)
Budget principal	9 540 102,28	9 176 923,20	9 040 829,30	9 296 400,00	9 329 000,00
Budget PLIE	372 070,01	394 469,40	398 669,98	420 000,00	418 000,00
TOTAL DEPENSES DIRECTES	9 912 172,29	9 571 392,60	9 439 499,28	9 716 400,00	9 747 000,00
Remboursements:					
médiathèques	2 938 100,00	2 327 072,00	2 278 654,09	2 327 301,00	2 400 000,00
sport	0,00	0,00	17 714,94	16 466,11	14 000,00
TOTAL DEPENSES INDIRECTES	2 938 100,00	2 327 072,00	2 296 369,03	2 343 767,11	2 414 000,00
Subv. Ingénierie PLIE	-19 440,81	-114 206,81	-310 311,92	-431 953,44	-418 000,00
Atténuation charges	-174 467,21	-158 013,55	-173 344,68	-301 636,00	-250 000,00
TOTAL RECETTES	-193 908,02	-272 220,36	-483 656,60	-733 589,44	-668 000,00
CHARGES NETTES	12 656 364,27	11 626 244,24	11 252 211,71	11 326 577,67	11 493 000,00

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la CAPH s'élevait à 192 agents, soit + 7 postes relativement à 2017. Pour certains, il s'agit de recrutements tardifs suite à des départs en 2017 et pour d'autres ce sont des remplacements de disponibilité de titulaires.

Au 31 décembre 2017, l'effectif atteignait donc 185 agents, répartis entre 144 titulaires, 39 contractuels sur emploi permanent et 2 contractuels sur emploi non permanent.

REPARTITION PAR FILIERE ET PAR STATUT

Filière	Titulaire	Contractuel	Total
Administrative	66%	92%	72%
Technique	26%	5%	21%
Culturelle	4%	3%	4%
Sportive	1%		1%
Animation	3%		2%
TOTAL	100%	100%	100%

Les cadres d'emplois représentés en 2017 à la CAPH concernent les adjoints administratifs (28%), les rédacteurs (17%), les attachés (25%), les adjoints techniques (8%) et les techniciens (6%).

Ce sont au total 258.404 heures travaillées qui ont été rémunérées en 2017, sachant que 89% des agents titulaires et 97% des contractuels travaillent à temps plein.

o RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS DETTE 2020

Les dépenses de fonctionnement sont pratiquement stables avec une évolution de +0,5% relativement aux prévisionnel 2019, et restent inférieures aux résultats 2018.

Les efforts consentis ces dernières années doivent être maintenus afin de conserver une progression compatible avec les objectifs fixés.

DRF	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Charges à caractère général	8 812 340	7 285 668	8 096 000	11,1%
Charges de personnel	12 289 200	11 620 281	11 784 100	1,4%
Atténuation de produit (chap 014)	43 523 555	44 293 809	44 468 421	0,4%
Contingents, participations et subventions	36 081 794	32 920 667	33 692 932	2,3%
Intérêts de la dette	2 000 000	1 900 000	1 600 000	-15,8%
Autres dépenses de fonctionnement	1 712 222	2 703 348	1 600 000	-40,8%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	104 419 111	100 723 773	101 241 453	0,5%

2. LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, la dette de la CAPH présentait un **encours** de près de 78 M€, réparti en 25 contrats et concentré au budget principal.

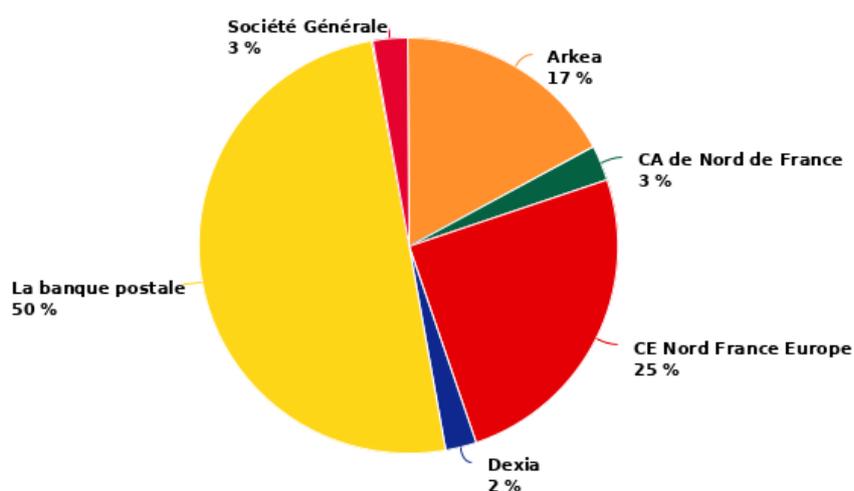


Courant 2019, un emprunt à taux structuré a été renégocié pour sécuriser l'encours en A1 auprès de Dexia.

Les emprunts reportés de 2018, souscrits auprès du Crédit Agricole et de la Banque Postale ont également été encaissés à hauteur de 11,9 M€.

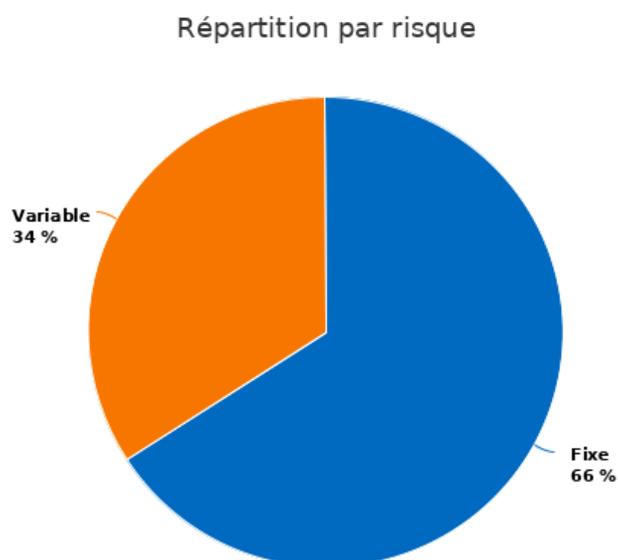
Au 31/12/2019, le capital restant dû s'élèvera, hors emprunts nouveaux éventuels, à 83,5 M€ réparti entre 27 contrats et 6 prêteurs, classé A1 (aucun risque).

Répartition par prêteur



La durée de vie moyenne de la dette est de 5,7 ans et la capacité de désendettement devrait se situer aux environs des 5 ans à fin 2019.

Enfin l'encours est majoritairement basé sur du taux fixe (66%).



L'annuité de la dette (intérêts + capital) est passée de 8,4 à 8,8 M€ sous l'effet d'une hausse du remboursement en capital. Le paiement des intérêts a quant à lui bénéficié de la baisse des taux variables. Le taux moyen de la dette est ainsi passé de 2,24% en 2018 à 1,98% en 2019 et devrait se situer aux alentours de 1,92% à périmètre constant en 2020.

Sur la base d'une mobilisation d'emprunt en 2019 de l'ordre de 15 M€, l'annuité se situerait à 10 M€ en hausse de 5%. Relativement aux années précédentes, 2020 et 2021 seront des exercices durant lesquels peu d'emprunts anciens arriveront à échéance (un contrat en 2020 et aucun en 2021). La CAPH ne bénéficiera donc pas avant 2022 de marge issue de l'extinction d'emprunts, contractualisés à des taux fixes élevés.

Dans ce contexte, un travail d'optimisation est mené notamment via des renégociations d'emprunts pour diminuer le poids de la dette dans le budget.

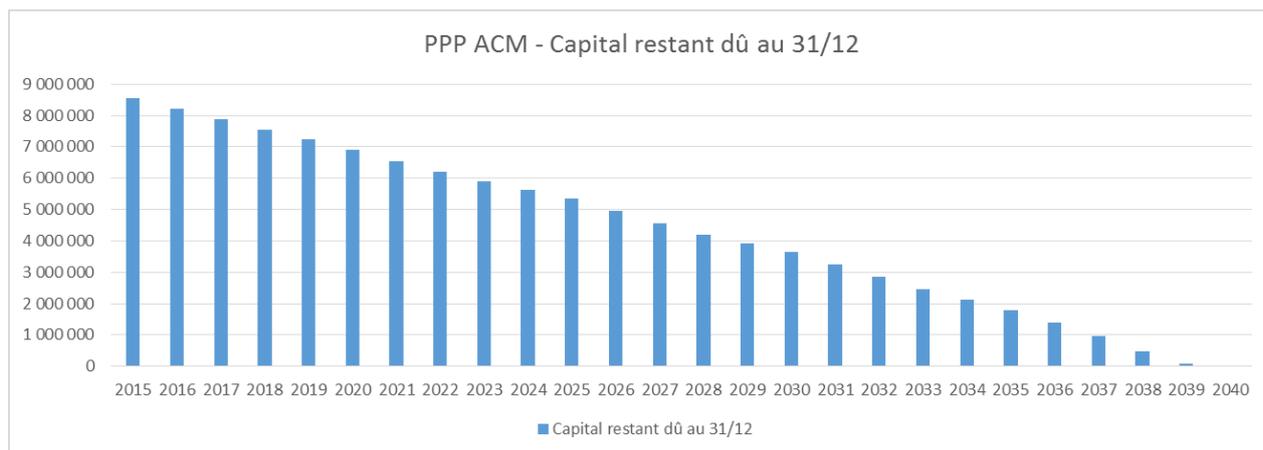
ROB 2020	Rétrospective (comptes administratifs)				2019 (ca prév)	2020 (Prév BP)
	2015	2016	2017	2018		
Intérêts de la dette (art 66111)	1 859 817	1 786 745	1 849 830	1 875 424	1 729 897	1 700 000
Remboursement capital de la dette	5 563 726	6 103 873	5 810 538	6 519 286	7 038 920	8 300 000
total	7 423 543	7 890 618	7 660 368	8 394 710	8 768 807	10 000 000

Afin de gérer au mieux la trésorerie, la CAPH a également eu recours en 2019 à une ligne de crédit de trésorerie, conclue auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France pour un montant de 5 M€ au taux d'intérêt basé sur Eonia +0,20% (soit 0,20% effectif). A fin septembre, deux tirages avaient été effectués pour un montant global de 450 K€ sur quelques jours, ayant engendré 14€ de frais en intérêts.

Les prévisions de trésorerie pour 2020 laissent entrevoir des besoins a minima identiques en matière de financement court terme du fait notamment du rythme de facturation trimestriel pour les travaux du centre aquatique de Denain. Une consultation est en cours.

Le budget annexe Arenberg Creative Mine, dans le cadre du PPP, possède également une dette à intégrer à l'analyse pour un montant initial de 8,6 M€ (en 2014).

Le capital restant dû au 31/12/2018 est de 7,5 M€ et doit atteindre 7,2 M€ en 2019 et 6,9 M€ en 2020, selon le profil d'extinction ci-après.



Au 31/12/2018, le capital restant dû total (dette propre et PPP) s'élevait à 86 M€ et la capacité de désendettement était de 5,4 années.

3. LES EPARGNES ET LA CONTRACTUALISATION

3.1 LE PLAFONNEMENT DE L'EVOLUTION DES DEPENSES

Dernière année d'application des termes de la contractualisation, les dépenses réelles de la CAPH ne devaient pas dépasser le plafond de 64 M€.

En 2018, le niveau atteint par la CAPH a été inférieur de plus de 8% à l'objectif. En 2019, en prenant en compte les engagements au titre de la GEMAPI, l'écart se creuserait encore à plus de 13%.

Le niveau 2020 est à prendre avec précaution, les dépenses relatives aux compétences transférées en matière d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales n'étant pas connues alors qu'elles seront retraitées.

	2017	2018	2019 (prév)	2020 orientations
Objectif assigné par l'Etat (+ 1,2 %)	62 566 350	63 317 146	64 076 952	64 845 875
Niveau atteint par la CAPH	année de référence	58 186 210	55 265 314	56 571 396

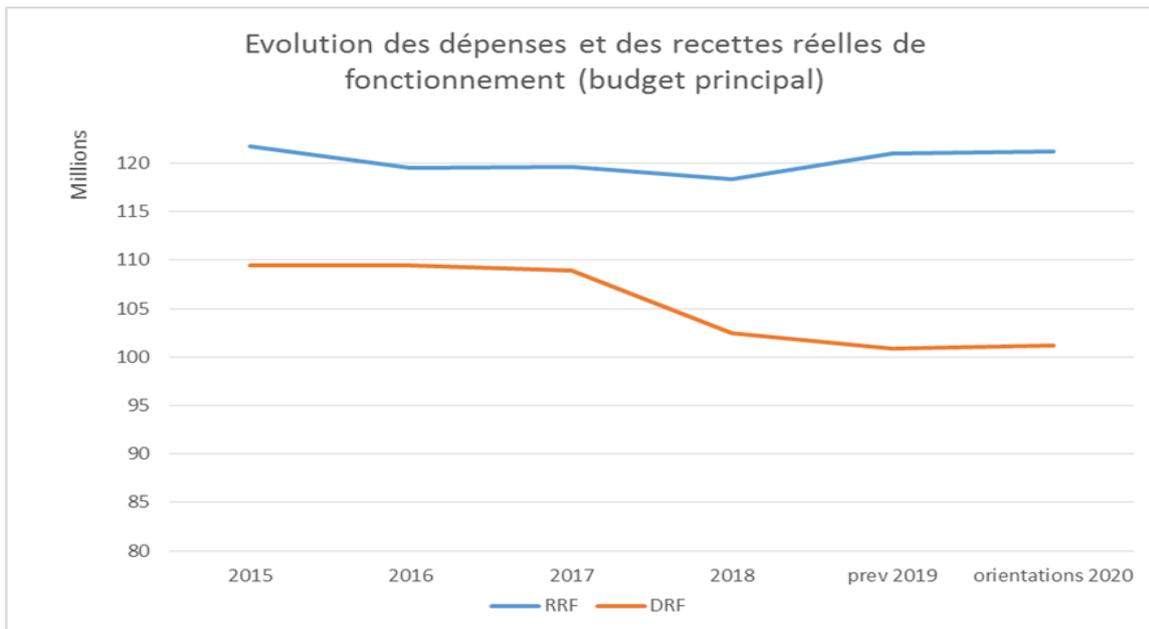
A noter que le calcul ne concerne que les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal dont sont déduites les atténuations de charges et de produits, ainsi que les dépenses relatives à la compétence GEMAPI afin de retenir un périmètre constant.

Au total, la contractualisation est respectée.

3.2 SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES EPARGNES

En 2019 l'épargne s'est fortement accrue et elle devrait continuer à se situer à un niveau élevé en 2020, sous l'effet d'une maîtrise des dépenses et des recettes de fonctionnement.

	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Epargne brute	13 448 415	20 090 397	19 903 096	-0,9%
Annuité de la dette	9 711 112	9 200 000	10 000 000	8,7%
Epargne nette	3 737 303	10 890 397	11 603 096	6,5%



4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Des investissements qui reprennent sous l'impulsion des opérations sous mandat

Afin de préserver les équilibres tout en respectant le programme d'investissement 2019/2020, la section d'investissement pourrait mobiliser un volume de crédits supérieur de près de 6% relativement aux prévisions 2019.

Cet effort est essentiellement porté par les opérations sous mandat et les dépenses d'équipement.

DRI	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Dépenses d'équipement (20 - 204 - 21 - 23)	35 396 882	29 135 259	30 000 000	3,0%
Avances aux budgets annexes	853 000	1 044 000	2 000 000	91,6%
Opérations sous mandat	13 450 000	17 544 746	17 500 000	-0,3%
Remboursement capital de la dette	7 711 112	7 300 000	8 300 000	13,7%
Autres dépenses d'investissement	807 315	2 300	500 000	21639,1%
Total des dépenses réelles d'investissement	58 218 309	55 026 305	58 300 000	5,9%

o LES OPERATIONS SOUS MANDAT

Si le budget primitif 2018 affichait un volume important de dépenses d'investissement, les réalisations se sont élevées à un niveau moindre : 42,6 M€. L'évolution faciale telle qu'elle figure dans le tableau est donc à relativiser. En 2019, le volume a augmenté de 29% relativement au compte administratif 2018. Cette croissance s'explique notamment par les travaux sur les centres aquatiques de Denain et Trith-Saint-Léger qui devraient mobiliser plus de 37 M€ sur 2 exercices, soit :

- 5,6 M€ en 2019 et 14 M€ en 2020 pour le centre aquatique de Denain
- 6,3 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020 pour celui de Trith-Saint-Léger

Les opérations sous mandat concernent également la rénovation des églises : réhabilitation en 2020 de Notre-Dame-de-Malaise et de l'église d'Hélesmes, fin des travaux de Notre-Dame-au-Bois à Bruille-Saint-Amand et engagement des travaux complémentaires liés à la présence de mэрule à Flines-les-Mortagne, pour une enveloppe globale estimée à 2 M€.

Dernier poste d'opérations sous mandat, le budget de la voirie qui tombe à 500 K€ en 2020 contre 3 M€ en 2019, du fait de la fin des travaux de la RD169 à Raismes notamment.

Au total, elles devraient représenter 35 % du total des dépenses d'investissement hors remboursement en 2020.

o LES DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT

Elles représentent les opérations effectuées sur du patrimoine de la CAPH. Leur poids est passé de 57% en 2015 à 24% au projet de budget primitif pour 2020.

En 2019, il faut cependant noter que l'avance au groupement titulaire des travaux du centre aquatique de Denain, d'un montant de 1 M€ explique l'accroissement du volume de dépense de 10%. Sans cette dépense, l'évolution n'est plus que de 1%. La hausse prévue en 2020 ne relève quant à elle que de l'évolution des opérations programmées.

Le programme des halles couvertes qui prévoit la construction de 2 équipements par an poursuit son cours : Thun-Saint-Amand et Brillon en 2019, Wavrechain-sous-Denain et Marquette-en-Ostrevant en 2020, conformément au programme défini par délibération 19/076 du 1^{er} avril 2019. Dès 2019 et en 2020, des crédits supplémentaires sont inscrits afin de remettre en conformité les halles déjà construites avant rétrocession aux communes.

Le développement économique développe son programme avec notamment la construction de l'hôtel d'entreprises du Saubois en 2019 (1,7 M€) et les travaux de la liaison A21 ouest Denaisis pour 7 M€ en 2020.

L'exercice 2020 est celui de la clôture des concessions des opérations Six Marianne à Escaudain et Les Pierres Blanches à Denain. La CAPH reprendra dans son patrimoine les terrains non vendus à hauteur de 1M€ pour chaque opération, et se verra rembourser 1 M€ d'avances de trésorerie.

D'autres dépenses sont prévues en 2020 qui avaient été reportées en 2019, telles les travaux d'aménagement des réserves intercommunales pour 700 K€, dont le dossier de subventionnement sera finalisé avec la Région, le Département et la DRAC.

o LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le budget prévisionnel 2020 est construit sur l'hypothèse d'un maintien de la participation pour le programme d'équipement du SIAVED à 2 M€ et une participation au SIMOUV de 2,5 M€. La convention avec ce dernier s'élevait à 3,5 M€ en 2018 et en 2019 ce sont 2,5 M€ qui seront dus sous réserve de l'analyse des réalisations effectives. Les autres participations ont été reconduites à l'identique.

Enfin, les orientations 2020 incluent la reconduction de l'enveloppe de 4 M€ au titre des fonds de concours versés aux communes, la date limite de dépôt des dossiers courant jusqu'à la fin du mandat.

o LES AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES

Afin de financer les 6 M€ prévus aux budgets annexes d'aménagement de zones (Les Pierres Blanches, Sars-et-Rosières/Rosult/Brillon, l'Ecaillon et le Marillon), le budget principal verse des avances qui seront remboursées lorsque les terrains seront vendus et l'opération clôturée. En 2019, le besoin affiché s'élève à 2,28 M€. Du fait de la fin des travaux sur certaines zones et les ventes à venir, le besoin 2020 est évalué à 2 M€.

Le budget annexe Arenberg Creative Mine quant à lui ne bénéficie plus de ces avances mais pourrait être emprunteur à compter de 2019. Les estimations laissent entrevoir un besoin de financement inférieur à 1 M€ en 2019 du fait du décalage en 2020 des travaux de désamiantage et de clôture d'une part, et d'une partie de la mise en œuvre de la tranche 2b (salle des pendus et salle des chercheurs) d'autre part. Cette dernière bénéficie de subventions de la part de la Région, inscrites en 2020.

4.2 Les recettes d'investissement

Passé l'exercice 2018 qui a bénéficié en termes de recettes d'investissement de reversements ponctuels importants (FCTVA notamment) sur des opérations sous mandat, le niveau des remboursements, prêts et avances revient à la normale.

En 2020, la fin d'opérations importantes, tant en voirie qu'en matière d'équipements sportifs et culturels, ou de halles, va débloquer des soldes de financement. En parallèle, l'engagement de nouveaux chantiers appellera le déblocage d'acomptes. Au total, cela permet d'estimer le montant des subventions attendues à 4,5 M€, hors reports de financements 2019 éventuels.

PROJET	FINANCEMENT	MONTANT ATTENDU
Centre aquatique de Trith-Saint-Léger	Région « savoir Nager » + PRADET (solde)	2.100.000 €
Centre aquatique de Denain	Région « savoir Nager » + PRADET (acomptes)	320.000 €
Liaison A21 Ouest Denaisis	État – Région (acomptes)	900.000 €
Eglises de Flines-les-Mortagne et Bruille-Saint-Amand	Département (solde et acompte)	405.000 €
Halles de Wavrechain-sous-Denain et Marquette-en-Ostrevant	PRADET (acomptes)	250.000 €
Réserves intercommunales	DRAC (totalité)	400.000 €
Voiries départementales	Département	90.500 €
TOTAL		4.465.500 €

Globalement, le besoin d'emprunt est contenu en prévision à moins de 30 M€, sachant qu'en 2018 ce sont 11,9 M€ qui ont été contractualisés (mais encaissés en 2019) et que 2019 table sur un besoin de 15 M€.

RRI	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
FCTVA (art 10222)	1 800 000	2 000 000	2 000 000	0,0%
Subventions	3 218 485	3 974 481	4 465 500	12,4%
Remboursements prêts et avances	9 807 727	2 212 265	2 230 450	0,8%
Autres recettes	2 600 000	478 957	1 000 000	108,8%
Emprunts	29 148 610	26 270 205	28 700 954	9,3%
Total des recettes réelles d'investissement	46 574 822	34 935 908	38 396 904	9,9%

5. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

A l'issue de cette projection budgétaire 2020, les principaux agrégats devraient être conformes aux objectifs :

- A 12 M€, l'épargne nette devrait être supérieure à notre objectif de 8 M€
- la capacité de désendettement se maintiendrait autour de 5 années (objectif : inférieur à 8 années)
- le levier fiscal ne sera pas actionné
- l'objectif de contractualisation sera respecté

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL
Mouvements réels

RRF	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	37 882 530	38 518 248	38 785 199	0,7%
Fiscalité transférée (CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR)	46 844 235	48 064 904	48 113 512	0,1%
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	2 696 147	2 441 218	2 722 119	11,5%
Dotations et compensations fiscales	28 400 000	29 822 872	30 074 746	0,8%
Participations	1 439 111	1 323 228	728 973	-44,9%
Autres recettes d'exploitation	605 503	643 700	820 000	27,4%
Total des recettes réelles de fonctionnement	117 867 526	120 814 170	121 244 549	0,4%

DRF	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Charges à caractère général	8 812 340	7 285 668	8 096 000	11,1%
Charges de personnel	12 289 200	11 620 281	11 784 100	1,4%
Atténuation de produit (chap 014)	43 523 555	44 293 809	44 468 421	0,4%
Contingents, participations et subventions	36 081 794	32 920 667	33 692 932	2,3%
Intérêts de la dette	2 000 000	1 900 000	1 700 000	-10,5%
Autres dépenses de fonctionnement	1 712 222	2 703 348	1 600 000	-40,8%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	104 419 111	100 723 773	101 341 453	0,6%

	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Epargne brute	13 448 415	20 090 397	19 903 096	-0,9%
Annuité de la dette	9 711 112	9 200 000	10 000 000	8,7%
Epargne nette	3 737 303	10 890 397	11 603 096	6,5%

RRI	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
FCTVA (art 10222)	1 800 000	2 000 000	2 000 000	0,0%
Subventions	3 218 485	3 974 481	4 465 500	12,4%
Remboursements prêts et avances	9 807 727	2 212 265	2 230 450	0,8%
Autres recettes	2 600 000	478 957	1 000 000	108,8%
Emprunts	29 148 610	26 270 205	28 700 954	9,3%
Total des recettes réelles d'investissement	46 574 822	34 935 908	38 396 904	9,9%

DRI	BP 2018	BP 2019	BP 2020 orientations	Evolution
Dépenses d'équipement (20 - 204 - 21 - 23)	35 396 882	29 135 259	30 000 000	3,0%
Avances aux budgets annexes	853 000	1 044 000	2 000 000	91,6%
Opérations sous mandat	13 450 000	17 544 746	17 500 000	-0,3%
Remboursement capital de la dette	7 711 112	7 300 000	8 300 000	13,7%
Autres dépenses d'investissement	807 315	2 300	500 000	21639,1%
Total des dépenses réelles d'investissement	58 218 309	55 026 305	58 300 000	5,9%